

SPÉCIAL EAU PARTAGER

SOLUTIONS

Droit à l'eau : l'offre tarifaire évolue

La tarification progressive, qui permet à la fois d'épargner la ressource et d'assurer l'accès à l'eau des démunis, fait de plus en plus d'émules.

Depuis 2010, accéder à l'eau potable est un droit humain reconnu par les Nations unies. Encore faut-il, pour qu'il en soit réellement ainsi, que son prix reste à la portée des consommateurs les plus modestes. Avec la crise économique dans les pays développés, le boom démographique des régions de l'hémisphère Sud et la raréfaction de la ressource, l'application de ce principe onusien se complique. « En Europe occidentale même, plusieurs pour cent de la population vivent dans des conditions déplorables et n'ont pas accès à de l'eau potable ou ne peuvent s'en procurer à un prix abordable », confirme Henri Smets, de l'Académie de l'eau.

La tarification progressive de l'eau est de plus en plus considérée par les collectivités locales comme la parade à tous ces défis. Les villes et agglomérations de Libourne, Bordeaux, Niort, Rouen, Arras ou encore Orléans, tout récemment, découvrent en tranches croissantes leurs tarifs en fonction des volumes consommés ou accordent des réductions sur les premiers mètres cubes. Mais l'Hexagone fait encore

pâle figure au regard de l'Espagne et du Portugal où cette pratique a été systématisée. Largement répandue en Italie, elle a été quasiment institutionnalisée dans toute l'Amérique latine. En Afrique, le Maroc, le Bur-

5 %

La part des distributeurs, qui, selon Henri Smets, se sont mis à la tarification progressive.

kina Faso, le Sénégal ou encore le Maroc y ont recours. La tarification progressive a aussi gagné l'Europe du Nord : les trois régions de Belgique l'appliquent sur tout leur territoire.

En France, 5 % des distributeurs selon Henri Smets s'y sont mis. Mais ce n'est, selon lui, qu'un début. La formule, pourtant connue de longue date dans l'Hexagone, n'a d'existence légale que depuis 2010. « Les grandes compagnies de distribution d'eau y sont favorables et il n'y a pas de clivage entre la droite et la gauche



Accéder à l'eau potable, un droit humain reconnu depuis 2010. Mais son prix n'est pas toujours à la portée de tous.

sur ce sujet. » La tarification par paliers de volumes de consommation fait partie des 60 propositions de François Hollande. Selon le candidat du Parti socialiste à la présidentielle, il s'agit autant d'inciter les Français à ménager la ressource

qu'à éviter aux plus démunis de s'enfoncer dans la précarité.

3 % du budget familial annuel

« Pour l'OCDE, la norme du prix de l'eau pour une famille est 3 % par rapport à son budget annuel. C'est à par-

tir de ce seuil qu'il faut agir », explique Christian Cambon. Le sénateur-maire UMP de Saint-Maurice (Val-de-Marne) a obtenu début 2011 le vote à la quasi-unanimité des parlementaires d'une loi instituant un dispositif d'aides adossé à ce critère.

Les services de l'eau et d'assainissement peuvent désormais allouer 0,5 % de leurs recettes aux fonds de solidarité pour le logement (FSL) gérés par les départements. Les maires peuvent solliciter ces fonds pour aider les foyers à régler leurs factures d'eau impayées. Entre 80.000 et 100.000 familles sont concernées par ce texte pris en application du « droit à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables » posé par la loi sur l'eau de 2006.

A lui seul, le Syndicat des eaux d'Île-de-France, vice-présidé par Christian Cambon, a collecté près de 3 millions d'euros et devrait apporter son soutien à 10.000 familles cette année. A ce jour, une vingtaine de fonds départementaux ont pu être abondés par ce dispositif. Celui-ci permettra de lever environ 50 millions d'euros par an, une fois sa vitesse de croisière atteinte.

Le sénateur UMP compte sur le Forum de l'eau de Marseille pour assurer une diffusion mondiale à cette initiative française. En espérant qu'elle s'applique préventivement, c'est-à-dire pour éviter les impayés et non pour les réparer. **JOËL COSSARDEAU**